

**COMPTE - RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 9 NOVEMBRE 2009**

**Etaient présents** : Mmes BLANQUET Sylvie ; CHAIGNEAU Sylvie ; COURSIN Murielle ; DUMEZ Sophie ; GUENEE Claudine ; LANGLAIS Isabelle ; LAUDINAT Annie ; LE STER Stéphanie ; PLACET Sylvie ; PONTONNIER Huguette ; Mrs BLEVIN Pierre ; BONNET Claude ; CACHEUX René ; GODERE Yannick ; LEGUAY Benoît ; MORICEAU Bertrand ; MOUË Philippe ; PHILIPPE Christian ; QUELVEN Jacques ; SEITZ Alfred ; SUISSE Michel.

**Pouvoir** : Monsieur HURE Michel à Monsieur MORICEAU Bertrand.

**Absent** : Mr CNUUDE Fabrice.

Le compte-rendu du précédent Conseil Municipal est approuvé à l'unanimité.

.....

Madame Sophie DUMEZ est élue secrétaire de séance à l'Unanimité.

Monsieur le Maire ainsi que l'ensemble du Conseil Municipal rendent hommage à Mr Christian DEBRAY, récemment décédé, qui faisait partie intégrante de l'équipe municipale, notamment par son implication sans faille au sein de l'Accueil Social. Une minute de silence est observée à sa mémoire.

Lors de ce Conseil, les points suivants ont été abordés :

**I) ACQUISITION DE TERRAINS RUELLE DES CRONS**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que les propriétaires des parcelles de terrains cadastrés D775p et D776p sises Ruelle des Crons ont sollicité la commune pour acquérir à l'amiable ces parcelles incluses dans le plan d'alignement approuvé le 2 Mars 1999.

Monsieur le Maire rappelle que la loi d'orientation foncière du 30 Décembre 1967 a défini le régime de participation des propriétaires qui précise que les cessions gratuites de terrains destinés à être affectés à certains usages publics qui dans la limite de 10% du terrain auquel s'applique la demande, peuvent être exigées au bénéficiaire d'autorisation portant sur la création ou l'aménagement de voirie.

Les terrains d'assises des constructions existantes édifiées après 1967 sont respectivement de 603m<sup>2</sup> pour la parcelle D775p et de 414m<sup>2</sup> pour la parcelle D776p, les superficies de terrain en cession gratuite seront donc de 60m<sup>2</sup> pour la première et 41m<sup>2</sup> pour la seconde.

L'avis des Domaines a fixé le prix du terrain à 53,33 €uros / m<sup>2</sup> ; en conséquence Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'acquérir les parcelles de terrain suivantes :

- D775p d'une superficie totale de 110m<sup>2</sup> pour 60m<sup>2</sup> en cession gratuite et 50m<sup>2</sup> au prix de 2 665,50 €uros tout compris,
- D776p d'une superficie totale de 68m<sup>2</sup> pour 41m<sup>2</sup> en cession gratuite et 27m<sup>2</sup> au prix de 1 439,91 €uros tout compris.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **DECIDE** à l'unanimité d'acquérir les parcelles de terrain cadastrées D775p et D776p aux conditions définies ci-dessus, et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à cette acquisition.

## **II) ADMISSION EN NON-VALEUR**

Monsieur le Maire indique qu'il ne peut recouvrer les créances transmises par Monsieur le Percepteur concernant un certain nombre de titres qui représentent des dossiers pour lesquels il ne reste que des créances minimales, inférieures au seuil des poursuites et qui n'ont pu être rattachées à des restes impayés d'un montant plus élevé.

Il n'a été obtenu aucun résultat malgré les moyens mis en oeuvre pour recouvrer ces créances, qui représentent un montant global de 354,83 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE d'admettre en non-valeur les dossiers de créances irrécouvrables de 2005 à 2008 présentés en annexe pour un montant global de 354,83 €.

1 CONTRE : Mme Murielle COURSIN

## **III) CREATION DE POSTE**

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que pour le bon fonctionnement des services techniques, il convient de créer un poste d'adjoint technique.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité de créer à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2009 un poste d'adjoint technique.

## **IV) CREATION DE POSTE**

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que pour continuer à proposer un accueil efficace des enfants au sein de l'accueil de loisirs, notamment sur les temps périscolaires, il convient de créer un poste d'adjoint d'animation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE de créer à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2009 un poste d'adjoint d'animation.

2 ABSTENTIONS : Mr Jacques QUELVEN ; Mme Sophie DUMEZ

## **V) REGLEMENT CONCOURS DES MAISONS ET JARDINS FLEURIS**

Monsieur MOUE expose aux membres du Conseil Municipal que les membres du Jury et de la Commission Vie associative, Sport et Culture ont souhaité apporter des modifications et des précisions au règlement des concours des maisons et jardins fleuris.

Il est précisé que le concours des illuminations de fin d'année a été supprimé.

Après avoir pris connaissance de ce nouveau règlement et des prix attribués, (jardins fleuris : 180 €uros - maisons fleuries : 120 €uros), le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE d'appliquer à compter de 2010 ce nouveau règlement.

- 1 CONTRE : Mme GUENEE Claudine
- 4 ABSTENTIONS : Mmes Sylvie CHAIGNEAU ; Sylvie PLACET ; Mrs Bertrand MORICEAU ; Michel HURE

## **VI) PROJET DU GOUVERNEMENT RELATIF A L'ORGANISATION TERRITORIALE**

Monsieur le Maire indique que la suppression de la moitié des conseillers généraux et régionaux, conséquence du projet de réforme des collectivités territoriales, témoigne d'une régression démocratique envers les élus locaux et les collectivités qu'ils gèrent.

Le plus grand nombre des 500 000 élus exercent leurs fonctions bénévolement et dans un environnement juridique difficile.

Il est rappelé que la fusion des élections régionales et cantonales va à l'encontre du principe fondateur de la décentralisation : « rapprocher les pouvoirs de décision des citoyens », et privera les citoyens d'un débat démocratique essentiel.

Ces projets signifient à plus ou moins cours terme, la disparition des communes au profit des métropoles et des communes nouvelles, en laissant aux maires les seules compétences de proximité (état civil, simple police, permis de construire...).

De plus les pouvoirs coercitifs donnés temporairement au préfet en matière d'intercommunalité sont la preuve de la volonté recentralisatrice de l'Etat dans l'organisation des territoires.

Monsieur Benoît LEGUAY indique en outre que la suppression de la clause générale de compétence pour les départements et les régions et la limitation des financements croisés empêcheront à l'avenir la mise en œuvre de politique commune et concertée au niveau local, ainsi que le soutien financier à la mise en œuvre des projets des petites et moyennes communes.

A titre d'exemple, les contrats signés avec les Conseils Général et Régional sont des dispositifs qui sont amenés à disparaître par manque de possibilités financières et budgétaires.

Les collectivités locales devront disposer d'au moins 50 % du financement, alors qu'actuellement les financements croisés permettent d'investir dans des projets à hauteur seulement de 20 %.

Les conseillers territoriaux devraient avoir le même territoire à gérer que les circonscriptions des députés actuellement, ce qui représenterait, pour notre bassin de vie, un élu pour plusieurs dizaines de milliers d'habitants.

Pour toutes ces raisons, le Conseil Municipal SE PRONONCE à l'unanimité contre les projets de réforme de l'organisation territoriale, proposés par le gouvernement et demande une réforme ambitieuse de la décentralisation, favorable à une intercommunalité plus démocratique, plus cohérente et plus solidaire.

## **VII) PROJET DE SUPPRESSION DE LA TAXE PROFESSIONNELLE**

Monsieur le Maire indique que le projet de suppression de la taxe professionnelle (T.P.) tend à faire disparaître la principale ressource financière des collectivités territoriales.

Il renie de fait l'autonomie fiscale des collectivités territoriales puisqu'il remet en cause l'élément essentiel de l'exercice de la démocratie locale, à savoir la liberté pour la collectivité de voter le taux de l'impôt.

Ce projet est contraire aux soucis de simplification et de spécialisation fiscale, puisqu'il ne met pas en phase la cohérence entre les recettes des collectivités locales et les compétences dont elles ont la charge.

Cette suppression privera les communes et les intercommunalités, mais également les départements et régions, de tout impôt économique, alors qu'elles assument un rôle essentiel en matière de développement économique.

Ainsi, les collectivités territoriales n'auront plus totalement les moyens financiers d'assumer les politiques publiques locales.

Monsieur Benoît LEGUAY rappelle que l'Etat s'est engagé à compenser le manque à gagner pour les collectivités, mais uniquement sur l'exercice 2010. La suppression de la taxe professionnelle entraînera inévitablement une hausse des impôts payés par les ménages, pour financer le service public local.

Ce projet tend donc à maintenir les inégalités territoriales actuelles et fait l'impasse totale sur la question, pourtant essentielle, de la solidarité financière entre les collectivités territoriales et de la répartition des richesses entre les territoires.

En conséquence le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- SE DECLARE opposé au projet de suppression de la taxe professionnelle, tel qu'il est proposé actuellement,
- DEMANDE que soit mise en œuvre une réforme globale des finances locales, qui permette aux collectivités locales de proposer un service public efficace au profit de l'ensemble des citoyens.

#### **VIII) MODIFICATION DE CREDITS N°4 - BUDGET COMMUNE 2009**

Monsieur le Maire explique :

- 1) des travaux d'investissement concernant le Restaurant Scolaire ont été malencontreusement inscrits au Budget Primitif 2009 en section de fonctionnement. Il convient donc de rattraper cette erreur et de prélever la somme de 49 000 euros du fonctionnement vers l'investissement.
- 2) un emprunt de 400 000 euros prévus au budget 2009 vient d'être mis en place. Afin de couvrir l'annuité du 25 décembre, il est nécessaire de prélever au poste des dépenses imprévues le montant de 7 766,43 euros.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire à effectuer les modifications de crédits suivantes :

##### Section Investissement

| Dépenses |             | Recettes |             |
|----------|-------------|----------|-------------|
| 2313.125 | 49 000.00 € | 021      | 52 026.43 € |
| 1641     | 3 026.43 €  |          |             |
| Total    | 52 026.43 € |          | 52 026.43 € |

##### Section Fonctionnement

| Dépenses |              | Recettes |  |
|----------|--------------|----------|--|
| 61522    | -17 000.00   |          |  |
| 61523    | -32 000.00 € |          |  |
| 66611    | 4 740.00 €   |          |  |
| 022      | -7 766.43 €  |          |  |
| 023      | 52 026.43 €  |          |  |
| Total    | 0.00 €       |          |  |

#### **IX) APPEL D'OFFRES MARCHE RECONSTRUCTION DE LA SALLE DES FETES**

Monsieur le Maire rappelle que le projet de reconstruction de la salle des fêtes Yves Montand nous oblige à lancer une procédure d'appel d'offres. Le regroupement des interventions avait dans un premier temps fait émerger une répartition en 37 lots, ce qui paraît excessif pour une bonne gestion du suivi du chantier. Il est donc proposé l'organisation suivante :

- Lot 1 Prescription communes à tous les lots
- Lot 2 Démolitions, Fondations, Maçonnerie Gros Oeuvre, Ravalement
- Lot 3 Charpente Lamellé-collé, Charpente bois, Ossature Bois
- Lot 3 Charpente Métallique, serrurerie métallique, plafonds industriels
- Lot 4 Couverture
- Lot 5 Bardage
- Lot 6 Plâtre de plâtre, Carrelage faïence, isolation, étanchéité

|        |  |
|--------|--|
| Lot 7  | Electricité intérieur, Téléphonie intérieure, Eclairage intérieur, Sécurité incendie |
| Lot 8  | Ventilation mécanique  |
| Lot 9  | Chauffage central, Plomberie, Sanitaire  |
| Lot 10 | Ascenseurs et déplacement  |
| Lot 11 | Menuiserie aluminium   |
| Lot 12 | Agencement intérieur   |
| Lot 13 | Parquets   |
| Lot 14 | Peinture, Papiers Peints   |
| Lot 15 | Equipement de spectacle  |

Ce regroupement des interventions par lots pourra varier suite aux observations du maître d'œuvre, sans que cela n'affecte le montant du marché total.

Le montant prévisionnel du marché est estimé à 2 286 781 €uros T.T.C.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, AUTORISE à l'unanimité :

- Monsieur le Maire à lancer un appel d'offres en marché formalisé portant sur la reconstruction de la salle des fêtes.
- Monsieur le Maire à convoquer la Commission d'Appels d'Offres afin d'examiner les offres reçues dans le cadre de ce marché.

#### **X) APPEL D'OFFRES ENFOUISSEMENT DES RESEAUX - CHEMIN DES SOURCES**

Monsieur le Maire rappelle que le projet d'enfouissement des réseaux (France Télécom, assainissement, ERDF) au Chemin des Sources nous oblige à lancer une procédure d'appel d'offres.

Le montant prévisionnel du marché est estimé à 220 000 euros T.T.C. ; il est rappelé que le projet est inscrit au BP 2009. Pour avoir l'estimation du projet dans son ensemble, il convient d'ajouter la somme de 900 000 euros.

Pour répondre à la question de Monsieur Bertrand MORICEAU, Monsieur Claude BONNET indique qu'il n'est pas prévu de réseau séparatif pour la rue, pour le moment.

Sur la question de la sécurisation posée par Monsieur Benoît LEGUAY, Monsieur le Maire indique que les trottoirs (1,40m) respecteront la législation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, AUTORISE à l'unanimité Monsieur le Maire à lancer un appel d'offres en marché adapté portant sur l'enfouissement des réseaux du Chemin des Sources.

#### **XI) APPEL D'OFFRES MARCHE ENTRETIEN ECLAIRAGE PUBLIC**

Monsieur le Maire indique que le marché d'entretien de l'éclairage public (514 foyers constituant le réseau) arrive à son terme et qu'il nous faut relancer une nouvelle procédure d'appel d'offres.

Le marché comprend neuf visites par an pour le remplacement des lampes, des amorces, le remplacement et la fourniture des lampes défectueuses sur l'ensemble du contrat, le nettoyage des candélabres vasques une fois par an, la vérification des armoires et des commandes d'allumage une fois par an, ainsi que des interventions extraordinaires qui seront facturées au coup par coup.

Le montant prévisionnel du marché est estimé à 45 000 euros T.T.C. sur trois ans.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, AUTORISE à l'unanimité Monsieur le Maire à lancer un appel d'offres en marché négocié portant sur l'entretien de l'éclairage public.

#### **XII) DIVERS**

- Commissions

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que Mme Sophie DUMEZ souhaite intégrer la commission Enfance, Jeunesse et Vie scolaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, SE PRONONCE à l'unanimité en faveur de cette demande.

#### **- Accueil Emploi**

Monsieur Michel SUISSE attire à nouveau l'attention des Conseillers Municipaux sur la situation de l'emploi sur notre commune. Les chiffres sur le plan national sont préoccupants, mais plus encore en pourcentage sur les Yvelines et sur le bassin de vie Mantes Sud.

Suite à de nombreuses demandes de notre part, Pôle Emploi nous envoie de nouveau les chiffres des demandeurs d'emploi méziérois. Ils sont actuellement 173, soit 43 % d'augmentation en un an, quasiment 10 % de la population active de notre commune.

Les offres d'emploi se font rares et lorsque certaines paraissent, plus de la moitié sont en CDD, ce qui ne permet pas toujours de sortir de la précarité.

Les permanences de l'Accueil Emploi (ex Accueil Social) se déroulent à présent les jeudis et sur rendez-vous, qui sont trop rares (souvent 3 ou 4 mensuels).

Il convient de mener une réflexion au niveau de la commission Social, et au-delà au sein de tout le Conseil Municipal, afin que des volontaires puissent venir renforcer l'équipe de bénévoles, qui déplorent la disparition de Monsieur DEBRAY.

#### **- La Poste**

Madame Sylvie BLANQUET revient sur la délibération prise lors du dernier Conseil Municipal et sur le succès de l'opération de votation citoyenne.

Depuis le 31 octobre, des cartes sont distribuées dans les bureaux de poste afin de réclamer au Président de la République le respect de cette votation.

Une réunion des collectifs, des actions d'information et de communication vont être organisées lors du salon des maires la semaine prochaine.

Enfin un préavis de grève illimitée a été déposé par plusieurs organisations syndicales pour la journée du 24 novembre.

#### **- Armistice**

Monsieur Benoît LEGUAY rappelle l'organisation de la cérémonie commémorative de l'Armistice le mercredi 11 novembre. Les rendez-vous sont à 9h45 à Epône et 10h45 à Mézières-sur-Seine.

#### **- Grippe H1N1**

Monsieur Benoît LEGUAY indique que la campagne de vaccination va débuter dans les prochains jours. Le plan départemental a décidé de rattacher notre commune à deux centres, celui d'Aubergenville pour les adultes et enfants de plus de 6 ans et celui de Mantes-la-Jolie pour les enfants de moins de 6 ans et les femmes enceintes.

Monsieur le Maire précise en outre que les personnes volontaires pour aider le centre de vaccination doivent se faire connaître au plus vite.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h10.**